Mis en ligne : Le 26/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20250220-2025-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2025
Publication : 25/02/2025

COMMUNE DE L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 18 février à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, MARION Romain

Absents excusés : BERNOU Philippe a donné pouvoir à NUNEZ Dominique, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à CHARVIEUX Sandra, COFFRE Annick a donné pouvoir à DELEZAY Olivier.

Absente : FRANCOIS Pascale

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	26

Délibérations : 2025-10
Objet : Finances : Rénovation énergétique Ecole élémentaire Pagnol – demande Fonds Vert 2025

Nomenclature Contrôle de légalité 7.5

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que la commune, soumise au décret tertiaire, a étudié la faisabilité d'un accompagnement financier pour l'opération « Rénovation énergétique Ecole élémentaire M. Pagnol ».
Madame le Maire rappelle que le projet s'inscrit dans une politique générale de qualité environnementale, fléchée comme prioritaire par l'Etat au titre de la transition écologique/énergétique, et que les objectifs sont multiples :

- Réduire durablement les consommations énergétiques en travaillant sur l'enveloppe du bâtiment, les menuiseries et les planchers bas et en installant des panneaux photovoltaïques,
- Garantir la maitrise des coûts,
- Améliorer la qualité/confort d'usage.

Un audit énergétique a permis d'identifier les postes de déperdition, proposer et estimer les différentes possibilités d'actions/travaux à entreprendre.

Le projet d'aménagement de « la rénovation énergétique de l'école élémentaire M. Pagnol » comprend :

- l'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe : isolation des murs par l'extérieur et planchers bas, le remplacement des menuiseries, protection solaires extérieures,
- l'amélioration de la performance des systèmes : chaufferie (étude du choix d'énergie : chaufferie gaz à condensation ou bois ou solution hybride), ventilation,
- la production d'énergie renouvelable : production solaire photovoltaïque,
- l'optimisation des sources d'éclairage : source et gestion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20250220-2025-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2025
Publication : 25/02/2025

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Choix d'un AMO : janvier/février 2025
- Choix de la Maitrise d'œuvre : consultation et notification entre septembre et décembre 2025
- Choix des entreprises : juin 2026
- Travaux : à partir de septembre 2026 (15/16 mois).

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 950 000€ HT.

Madame le Maire propose de demander une aide financière, au titre du Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics », d'un montant de 380 000 € (soit 40%).

☞ **L'assemblée délibérante décide à la majorité « 6 abstentions : Mme Charvieux, Mme Gratessole, M. Delézay, M. Marion, M. Hosni qui a donné pouvoir à Mme Charvieux et Mme Coffre qui a donné pouvoir à M. Delézay de :**

- **approuver** l'opération « Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marcel Pagnol » telle que présentée ci-dessus ;
- **approuver** le dépôt d'une demande de subvention au titre du fonds vert pour un montant de : **380 000 €** soit 40 % de l'opération (HT) ;
- **autoriser** Mme le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision.

L'HORME, le 20 février 2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Luca HILTGUN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE L'HORME (Loire)